Département du **FINISTERE**
Arrondissement de **QUIMPER**
Commune de **TREMEOC**

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902969-20260624-D202650-DE

DELIBERATIONS 2026105

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2026.

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre juin à 19 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sonia BORDET, Maire.
Étaient présents à l'ouverture de la séance :
Sonia BORDET, Johny MEUR, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Xavier HENNEQUIN, Catherine ROY, Françoise TRIN, Alexandre COCHARD, Xavier BRETON, Perrine DREZEN, Stéphane MASZCZYK, Amandine LE GUELLEC, Vincent FOLENS, Myrddin SCOTET, Jean-Luc MICHELET, Solène GUEVEL PATIASHVILI, Marie-Laure LE PEMP
Absents excusés ayant donné procuration :
Pascal CLAISSE à Jean-Luc MICHELET
Nathalie LE GOFF à Xavier HENNEQUIN
Roseline COURROT arrive à 19h20.
Date de convocation : 19 juin 2026
Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Maire constate que le quorum est atteint.
Madame Perrine DREZEN est nommée secrétaire de séance.

2026-50/ ADHESION FIA

Madame la Maire présente le dossier.
Le Finistère Ingénierie Assistance (FIA) accompagne les collectivités dans la réalisation de leurs projets d'investissement et une ingénierie relevant de l'assistance technique et de l'appui au pilotage de projets en phase essentiellement pré-opérationnelle, dans les domaines de l'aménagement, la voirie, l'habitat, les équipements publics, l'eau potable et l'assainissement.
Le montant de la cotisation des communes s'élève à 0.65 € par habitant DGF. La population DGF de Tréméoc comptant 1615 habitants, la cotisation de la commune s'élève donc à 1049.75 € pour l'année 2026 *(891.55 € en 2025).*
Vu la délibération 2022-09 du conseil municipal du 9 février 2022 portant sur l'adhésion de la commune au FIA.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité,

De valider le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de soixante-cinq centimes par habitant DGF au FIA, soit 1049.75 € pour l'année 2026.

Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 26 juin 2026
Publiée ou notifiée le 26 juin 2026

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sonia BORDET

MAIRIE DE TREMEOC (Finistère)